



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du mardi, 25 juin 2013, tenue au 901, rue Royale à
Malartic, à 20 h 20**

M. le maire, André Vezeau, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présents :

Mme Lucie Roger, directrice générale, trésorière et greffière adjointe
Me Gérald Laprise, greffier et directeur des services juridiques

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2013;

1.3.- Politique de gestion documentaire;

1.4.- Politique sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

RÉSOLUTION
2013-06-218



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 1.5.- Directive sur la rédaction, la codification et la description des documents administratifs;
- 1.6.- Adoption du calendrier de conservation;
- 1.7.- Adoption du plan de classification;
- 1.8.- Dépôt du certificat des personnes habiles à voter : règlement numéro 811 autorisant des travaux de construction pour la réfection de conduites 2013-2014 PIQM et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 6 746 154 \$;

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1.- Dépôt de la liste sélective des déboursés au 31 mai 2013;
- 2.2.- Blitz de vente des terrains : Développement des Explorateurs – 4 juillet 2013;
- 2.3.- Réponse à la résolution de Rivière-Héva concernant le certificat d'autorisation pour le puits PP-7;
- 2.4.- Entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 4224 – Cols blancs : Semaine normale de travail;
- 2.5.- Mandat à la Société Gestrans : Élaboration d'un service de transport en commun gratuit entre Malartic et Val-d'Or;
- 2.6.- Localisation de la tour d'eau : Détournement de la route 117;

3.0. - URBANISME

- 3.1.- Avis de motion - *Règlement relatif aux usages conditionnels*;
- 3.2.- Avis de motion - *Règlement amendant le règlement numéro 377 relatif aux résidences privées pour personnes âgées*;
- 3.3.- Demande de dérogation mineure pour monsieur Dany Durand et madame Guylaine Fortin au 705, avenue Armstrong – entente particulière;
- 3.4.- Directrice du Service de l'urbanisme *par intérim* et inspectrice en bâtiments : Madame Valérie Beauchamp;
- 3.5.- Inspectrice en bâtiments *par intérim* : Madame Vanessa Paquet-Duguay;
- 3.6.- Nomination d'une inspectrice pour l'application du *Règlement numéro 808 concernant l'usage du tabac*;
- 3.7.- Adoption du *Règlement numéro 810 sur le Programme de revitalisation 2013-2015 de la rue Royale*;
- 3.8.- Demande du Festival Western de Malartic inc. : Autorisation pour l'obtention d'un permis d'alcool pour l'activité du 29 juin 2013;
- 3.9.- Acquisition d'une portion de terrain donnant sur la rue La Salle : 480, rue Laval;

4.0.- COMMUNICATIONS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

- 5.1.- Exposition temporaire dans la salle du conseil de juillet à décembre 2013;
- 5.2.- Concours Fleurir Malartic;
- 5.3.- Autorisation à la Coopérative jeunesse de services de Malartic (CJS) pour un barbecue au Parc du mineur le 4 juillet 2013;

6.0.- TRAVAUX PUBLICS

- 6.1.- Embauche d'un opérateur;
- 6.2.- Nomination d'un opérateur;
- 6.3.- ClimatSol;
- 6.4.- Dos d'âne sur l'avenue Dargis-Ménard;
- 6.5.- Ajout d'un arrêt au coin de la rue des Pins et du chemin du Camping-Régional sur le chemin du Camping-Régional;

7.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

- 7.1.- Protocole d'entente : Bâtiments de pratiques incendies;

8.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

9.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

- 9.1.- Demande de commandite du Festival Western de Malartic inc. – 15^e édition - activité du 29 juin 2013;
- 9.2.- Souper-spectacle : Financement pour la réfection de l'église St-Martin-de-Tours – activité du 24 août 2013;

10.0.- AFFAIRES NOUVELLES

11.0.- CORRESPONDANCE

- 11.1.- Cercle des fermières;
- 11.2.- Félicitations du CLD;
- 11.3.- Dépôt du rapport d'activités : Travailleur de milieu;
- 11.4.- Printemps des Familles;

12.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

13.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

- 1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2013**

RÉSOLUTION
2013-06-219



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2013, tel que rédigé;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-06-220**

1.3.- Politique de gestion documentaire

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER la Politique de gestion documentaire, telle que déposée;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-06-221**

1.4.- Politique sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER la Politique sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, telle que déposée;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-06-222**

1.5.- Directive sur la rédaction, la codification et la description des documents administratifs

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER la Directive sur la rédaction, la codification et la description des documents administratifs, telle que déposée;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-06-223**

1.6.- Adoption du calendrier de conservation

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le calendrier de conservation, tel que déposé;

D'AUTORISER Me Gérald Laprise, greffier et directeur des services juridiques, à signer pour et au nom de la Ville de Malartic, les formulaires pour l'établissement du calendrier de conservation de la Ville de Malartic;

Adoptée.



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

RÉSOLUTION
No de résolution
2013-06-224

1.7.- Adoption du plan de classification

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le plan de classification, tel que déposé;

Adoptée.

1.8.- Dépôt du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro 811 autorisant des travaux de construction pour la réfection de conduites 2013-2014 PIQM et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 6 746 154 \$

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités du Québec* (L.R.Q., c. E-2.2), le greffier dépose au conseil municipal le certificat des personnes habiles à voter sur le *Règlement numéro 811 autorisant des travaux de construction pour la réfection de conduites 2013-2014 PIQM et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 6 746 154 \$.*

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

2.1.- Dépôt de la liste sélective des déboursés au 31 mai 2013

Conformément au *Règlement # 543 modifiant le règlement # 539* autorisant la trésorière à effectuer le paiement des factures, pour et au nom de la Ville de Malartic, madame la trésorière dépose la liste des factures payées au 31 mai 2013.

RÉSOLUTION
2013-06-225

2.2.- Blitz de vente des terrains : Développement des Explorateurs – 4 juillet 2013

CONSIDÉRANT QU'un projet de vente des terrains du Développement des Explorateurs à 50 % de rabais est prévu le 4 juillet 2013, de 8 h 00 à 20 h 00;

CONSIDÉRANT QU'une campagne publicitaire est présentement en diffusion par ondes radiophoniques, dans les journaux locaux, par messages télévisés et sur Internet;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER la campagne publicitaire, telle que déposée;

D'AUTORISER le budget de la publicité engagée de ± 15 000 \$ à même le surplus;

D'AUTORISER la directrice générale et trésorière ou le responsable des communications à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, les promesses d'achat avec les éventuels acheteurs lors de la journée du 4 juillet 2013;

Adoptée.



RÉSOLUTION
No de résolution
2013-06-226

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

2.3.- Réponse à la résolution de Rivière-Héva concernant le certificat d'autorisation pour le puits PP-7

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Héva a adopté la résolution 2013-06-156 le 3 juin 2013;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la réponse adressée le 14 juin 2013 par la directrice générale et trésorière de la Ville;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ENTÉRINER la décision prise par la directrice générale et trésorière de la Ville afin de redemander à la municipalité de Rivière-Héva d'attester de la conformité ou de la non-conformité à leurs règlements en vigueur concernant la construction de la station de pompage et le raccordement du puits PP-7 aux installations existantes;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2013-06-227

2.4.- Entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 4224 – Cols blancs : Semaine normale de travail

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et trésorière de la Ville a négocié avec les représentants du Syndicat canadien de la fonction publique - section locale 4224, une modification à la convention collective relativement à la semaine normale de travail, tel qu'il appert à la lettre d'entente déposée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et trésorière à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, ladite lettre d'entente et à effectuer les réaménagements budgétaires à cet effet;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2013-06-228

2.5.- Mandat à la Société Gestrans : Élaboration d'un service de transport en commun gratuit entre Malartic et Val-d'Or

CONSIDÉRANT QU'un service de transport en commun gratuit entre la Ville de Malartic et la Ville de Val-d'Or est un besoin nécessaire pour les citoyens de la Ville;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

D'APPROUVER la réalisation d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'un service de transport en commun entre la Ville de Malartic et la Ville de Val-d'Or;

D'OCTROYER un mandat à la Société Gestrans, au coût de 15 000 \$, plus taxes applicables, afin que celle-ci effectue une étude de faisabilité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et le greffier et directeur des services juridiques ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, ledit mandat;

Adoptée avec le vote contre du conseiller Guy Morrissette.

**RÉSOLUTION
2013-06-229**

2.6.- Localisation de la tour d'eau : Détournement de la route 117

CONSIDÉRANT QU'il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la localisation de la tour d'eau advenant le détournement de la route 117 à l'entrée Est de la ville;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE LOCALISER la tour d'eau à l'entrée Est de la ville, avec support à 4 pattes, sur le Mur Vert à son plus haut niveau (± 15 mètres) au-dessus de l'œuvre d'art;

Adoptée.

3.0.- URBANISME

3.1.- Avis de motion - Règlement relatif aux usages conditionnels

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Jude Boucher qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement dont l'objet principal consiste à réunir dans un seul règlement l'ensemble des usages conditionnels autorisés.

3.2.- Avis de motion - Règlement amendant le règlement numéro 377 relatif aux résidences privées pour personnes âgées

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Jean Turgeon qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement dont l'objet consiste à modifier le *Règlement de zonage numéro 377 de la Ville de Malartic* afin de modifier l'usage relatif aux résidences privées pour personnes âgées.

3.3.- Demande de dérogation mineure pour monsieur Dany Durand et madame Guylaine Fortin au 705, avenue Armstrong – entente particulière

Ce sujet est reporté pour étude et analyse par les officiers municipaux de la Ville.

**RÉSOLUTION
2013-06-230**

3.4.- Directrice du Service de l'urbanisme par intérim et inspectrice en bâtiments : Madame Valérie Beauchamp

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler une absence temporaire au Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et trésorière de la Ville de Malartic recommande de désigner madame Valérie Beauchamp à titre de directrice du Service de l'urbanisme *par intérim* et d'inspectrice en bâtiments;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER madame Valérie Beauchamp à titre de directrice du Service de l'urbanisme *par intérim* et d'inspectrice en bâtiments de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2013-06-231

3.5.- **Inspectrice en bâtiments *par intérim* : Madame Vanessa Paquet-Duguay**

CONSIDÉRANT QU'il y a un besoin d'offrir un support temporaire à la Direction du greffe et des services juridiques et à la Direction du Service de l'urbanisme pendant la période estivale 2013;

CONSIDÉRANT QU'un emploi d'été pour étudiant d'une durée de dix semaines a été affiché par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a également affiché un poste régulier d'inspecteur - inspectrice en bâtiments et que ce poste n'est pas encore comblé;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER temporairement madame Vanessa Paquet-Duguay, étudiante, pour agir à titre d'inspectrice en bâtiments *par intérim* en attendant de combler cet emploi régulier;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2013-06-232

3.6.- **Nomination d'une inspectrice pour l'application du Règlement numéro 808 concernant l'usage du tabac**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 808 concernant l'usage du tabac est en vigueur depuis le 8 mai 2013;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer une inspectrice pour l'application dudit règlement;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER l'inspectrice en bâtiments pour l'application du Règlement numéro 808 concernant l'usage du tabac;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2013-06-233

3.7.- **Adoption du Règlement numéro 810 sur le Programme de revitalisation 2013-2015 de la rue Royale**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 810 instaurant un programme de revitalisation 2013-2015 de la rue Royale*, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2013-06-234

3.8.- **Demande du Festival Western de Malartic inc. : Autorisation pour l'obtention d'un permis d'alcool pour l'activité du 29 juin 2013**

CONSIDÉRANT QUE Le Festival Western de Malartic inc. a besoin d'une autorisation de la Ville de Malartic en vue de l'émission d'un permis de réunion pour l'obtention d'un permis d'alcool devant se tenir le 29 juin 2013 sur les terrains de la Ville;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER la demande du Festival Western de Malartic inc. auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux en vue de l'émission d'un permis de réunion pour l'obtention d'un permis d'alcool pour une activité devant se tenir le 29 juin 2013 sur les terrains de la Ville, à savoir sur le site du Parc Rotary, situé au 350, rue Royale, à Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2013-06-235

3.9.- **Acquisition d'une portion de terrain donnant sur la rue La Salle : 480, rue Laval**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée par monsieur Francis Grenier et madame Renée-Maude Matte, propriétaires du 480, rue Laval, Malartic pour acheter une parcelle de terrain bornée par la rue La Salle, laquelle parcelle est située à l'arrière de leur propriété;

CONSIDÉRANT QUE certaines propriétés voisines ont déjà acquis le résiduel de leur propriété sur la rue La Salle dans le passé et qu'il n'y a aucun services municipaux sur cette parcelle de terrain;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VENDRE à monsieur Francis Grenier et madame Renée-Maude Matte, propriétaires d'une propriété sise au 480, rue Laval, à Malartic, une parcelle de terrain contigue et adjacente à la rue La Salle, laquelle mesure approximativement 6,10 mètres par 15,24 mètres, tel qu'il appert au plan ci-joint;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et le greffier et directeur des services juridiques ou la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Malartic, un acte de vente pour une parcelle de la rue La Salle située à l'arrière de leur propriété située au 480, rue Laval au coût de 1819 \$, plus les taxes applicables, conditionnellement à ce que les acheteurs procèdent à leur frais à la réunion au cadastre des deux lots scindés et qu'ils paient les frais de notaire et autres charges nécessaires à



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

la publication de l'acte notarié;

Adoptée.

4.0. - COMMUNICATIONS

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

**RÉSOLUTION
2013-06-236**

5.1.- Exposition temporaire dans la salle du conseil de juillet à décembre 2013

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'EXPOSER les œuvres de madame Cécile Buscemi, artiste peintre, pour une période de six (6) mois, s'échelonnant de juillet à décembre 2013;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-06-237**

5.2.- Concours Fleurir Malartic

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal sont favorables à tenir un concours *Fleurir Malartic* sur son territoire pour l'été 2013;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCÉDER au concours *Fleurir Malartic* 2013 en offrant deux (2) prix de 50 \$ aux gagnants de chaque district;

DE DÉLÉGUER les choix du plus bel aménagement paysager fleuri au conseiller de chaque district;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-06-238**

5.3.- Autorisation à la Coopérative jeunesse de services de Malartic (CJS) pour un barbecue au Parc du mineur le 4 juillet 2013

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative jeunesse de services de Malartic (CJS) organise un barbecue au Parc du mineur le 4 juillet 2013;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la Coopérative jeunesse de services de Malartic (CJS) à faire un barbecue au Parc du mineur le 4 juillet 2013;

Adoptée.

6.0.- TRAVAUX PUBLICS

**RÉSOLUTION
2013-06-239**

6.1.- Embauche d'un opérateur

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection, formé de madame Sylvie



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Daigle, de messieurs Martin Ferron et Yan Bergeron a rencontré des candidats pour les postes d'opérateurs;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection recommande l'embauche de monsieur Jean-Pierre Gravel à titre d'opérateur;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'EMBAUCHER monsieur Jean-Pierre Gravel à titre d'opérateur selon les conditions de la convention collective des cols bleus;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-06-240**

6.2.- Nomination d'un opérateur

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection, formé de madame Sylvie Daigle, de messieurs Martin Ferron et Yan Bergeron a rencontré des candidats pour les postes d'opérateurs;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection recommande la nomination de monsieur Michel Turpin à titre d'opérateur;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER monsieur Michel Turpin à titre d'opérateur selon les conditions de la convention collective des cols bleus;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-06-241**

6.3.- ClimatSol

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic veut procéder à la revitalisation du terrain se trouvant au 561, rue Royale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic fait des demandes de subvention afin de réaliser ces travaux;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉPOSER une demande de subvention dans le cadre du Programme ClimatSol du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour la revitalisation du terrain du 561, rue Royale, à Malartic;

D'AUTORISER un représentant de la firme Dessau inc., à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, ladite demande de subvention;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-06-242**

6.4.- Dos d'âne sur l'avenue Dargis-Ménard

CONSIDÉRANT QUE certains usagers de la route excèdent la vitesse



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

permise sur l'avenue Dargis-Ménard;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est soucieuse de la sécurité de ses citoyens;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'INSTALLER un dos d'âne sur l'avenue Dargis-Ménard, sur le sommet du côté Nord, afin de palier aux excès de vitesse;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-06-243**

6.5.- Ajout d'un arrêt au coin de la rue des Pins et du chemin du Camping-Régional sur le chemin du Camping-Régional

CONSIDÉRANT QUE certains usagers de la route excèdent la vitesse permise sur le chemin du Camping-Régional;

CONSIDÉRANT QU'une plainte de vitesse excessive a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est soucieuse de la sécurité de ses citoyens;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'INSTALLER un arrêt au coin de la rue des Pins et du chemin du Camping-Régional sur le chemin du Camping-Régional afin de palier aux excès de vitesse;

Adoptée.

7.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

**RÉSOLUTION
2013-06-244**

7.1.- Protocole d'entente : Bâtiments de pratiques incendies

CONSIDÉRANT QU'un projet d'aménagement d'un simulateur d'embrasement généralisé est présentement à l'étude;

CONSIDÉRANT QU'un site complet de pratique pour pompiers sera installé sur un terrain situé non loin de l'entrée du site de la mine Canadian Malartic;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent mettre par écrit leur entente;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et le greffier et directeur des services juridiques ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, le protocole d'entente pour l'aménagement de bâtiments de pratiques incendies et d'un simulateur d'embrasement généralisé, tel que rédigé;



No de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
2013-06-245**

**RÉSOLUTION
2013-06-246**

Formules Municipales No 5614-A-MG

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

Adoptée.

8.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

9.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

9.1.- Demande de commandite du Festival Western de Malartic inc. – 15^e édition activité du 29 juin 2013

CONSIDÉRANT QUE le Festival Western de Malartic inc. est à organiser leur événement annuel;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de la 15^e édition du Festival Western de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le Festival Western a fait parvenir une demande de commandite à la Ville;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE COMMANDITER le Festival Western de Malartic inc. pour une somme de 1 000 \$;

Adoptée.

9.2.- Souper-spectacle : Financement pour la réfection de l'église St-Martin-de-Tours – activité du 24 août 2013

CONSIDÉRANT QU'un souper-spectacle est organisé pour la campagne de financement pour la réfection de l'église St-Martin-de-Tours le 24 août 2013;

CONSIDÉRANT QUE certains billets seront vendus à 65 \$/billet pour cet événement et que certaines personnes ne pourront pas acheter un billet, bien que le prix soit raisonnable;

CONSIDÉRANT QUE le curé de la Paroisse Saint-Martin-de-Tours évaluera les personnes dont les moyens financiers sont moins importants et qu'il pourra vendre les billets contre un don symbolique et ainsi faire contribuer les personnes moins bien nanties de la Ville de Malartic au financement pour la réfection de l'église;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide est adressée à la Ville de Malartic pour permettre à des personnes moins fortunées puissent y assister;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OCTROYER une somme de 2 500 \$ pour la campagne de financement pour la réfection de l'église St-Martin-de-Tours le 24 août 2013, conditionnellement à ce que les organisateurs de l'activité fournissent au conseil municipal leur budget avant la tenue de cette activité;

Adoptée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

10.0.- AFFAIRES NOUVELLES

11.0. CORRESPONDANCE

11.1.- Cercle des fermières

Correspondance a été déposée au conseil municipal.

11.2.- Félicitations du CLD

Correspondance a été déposée au conseil municipal.

11.3.- Dépôt du rapport d'activités : Travailleur de milieu

Dépôt du rapport d'activités.

11.4.- Printemps des Familles

CONSIDÉRANT QUE le comité « Printemps des Familles » de Malartic a tenu ses activités printanières pour l'édition 2013;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FÉLICITER le Comité organisateur et les bénévoles qui ont pris part aux activités du Printemps des Familles – édition 2013 sur le territoire de la Ville de Malartic;

Adoptée.

12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

13.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 35.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

RÉSOLUTION
2013-06-247

RÉSOLUTION
2013-06-248


ANDRÉ VEZEAU
MAIRE


Me GÉRALD LAPRISE
GREFFIER